

Je déclare mes revenus en ligne



+ simple : la déclaration en ligne !

Chaque année au printemps, vous devez déclarer **votre situation et vos revenus de l'année précédente**.

Déclarez en ligne ! C'est simple et vous disposez d'un délai supplémentaire par rapport à la déclaration papier. Si votre résidence principale est équipée d'un accès à internet et que vous êtes en mesure de le faire, c'est **obligatoire**.

Connectez-vous à votre espace Finances publiques

> si vous vous connectez pour la première fois, consultez la fiche :
[Je crée mon espace Finances publiques](#)

- 1 Dans votre navigateur internet, ouvrez le site [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr/portal/).



- 2 Cliquez sur « Connexion à l'espace Finances publiques » en haut à droite.

- 3 Dans la rubrique « Connexion ou création de votre espace particulier », à gauche, saisissez vos 2 identifiants :
 - > **numéro fiscal** (13 chiffres) et cliquez sur « Continuer »
 - > **mot de passe** et cliquez sur « Connexion ».

OU, pour vous identifier avec d'autres comptes tels que Ameli La Poste, MSA ou France identité, cliquez sur le bouton « **FranceConnect** » et laissez-vous guider.

> consultez la fiche : [J'ai perdu mon numéro fiscal/mot de passe](#)

- 4 Cliquer sur « Accédez à la déclaration en ligne » en haut de page.

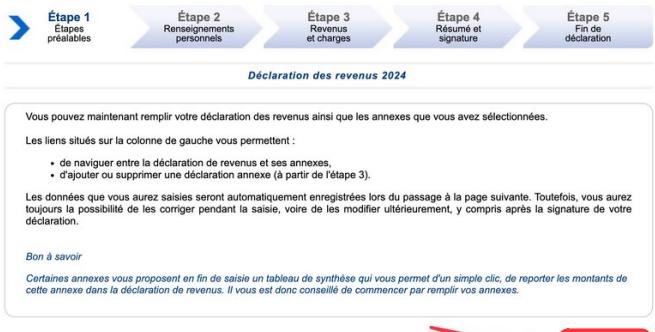


Déclarez en 3 clics !

- 1 Cliquez sur « Suivant » en bas à droite.

Attention : Si votre situation fiscale est simple, la procédure est simplifiée !

Vous pourrez à tout moment accéder à plus de rubriques.



2 Si vous aviez déclaré des personnes à charge l'an dernier, un écran vous présente l'état civil des personnes à charge et vous permet de les retirer ou les modifier, puis cliquez sur « Suivant ».

Si vous en déclarez pour la 1ère fois, sur l'écran « Votre déclaration », cliquez sur « Déclarer un enfant à charge » ou « Déclarer une personne à charge » ou « Ajouter un enfant ».

3 Vos revenus de l'année connus de l'administration fiscale sont pré-remplis. Vérifiez-les. Vous pouvez consulter leur détail ou les corriger.

Laissez-vous guider !

Les rubriques que vous aviez utilisées l'an dernier sont proposées à compléter si nécessaire. Vous pouvez les supprimer.

Vous pouvez ajouter des revenus ou charges en utilisant le moteur de recherche

Si vous avez besoin d'« Accéder à plus de rubriques ou signaler un changement » (mariage, déménagement...), cliquez sur le bouton en bas à gauche.

Sinon, cliquez sur « Suivant ».

Votre déclaration des revenus est pré-remplie avec le montant de la retenue à la source prélevée en 2024 par vos employeurs ou caisses de retraite. En présence de retenue à la source, pour corriger les montants de salaires / retraites pré-remplis, vous devez cliquer sur l'icône située à droite de la case. En l'absence de l'icône , vous devez corriger directement dans la case.

4 Dans la page suivante :

- > vérifiez le **résumé** de la déclaration
- > vérifiez ou modifier votre **relevé d'identité bancaire**, obligatoire*, puis cochez pour accepter son utilisation par l'administration fiscale.

Enfin, cliquez sur « Signer votre déclaration » en bas à droite.

*pour le prélèvement du montant de l'impôt restant dû ou obtenir un remboursement...

En cas d'erreur, vous pouvez la corriger depuis votre espace particulier !

Imprimez votre avis de situation déclarative ! Il vous permet de faciliter vos démarches sans avoir à attendre d'obtenir votre avis d'impôt durant l'été.

Cliquez sur pour l'ouvrir puis imprimer ou enregistrer.

Votre taux de prélèvement à la source actualisé et sa date d'application sont indiqués.

Téléchargez l'application mobile « impots.gouv » gratuite sur Google Play ou l'App Store !